

facilement accessibles pour le Canada, sont maintenant encouragées à tenter d'obtenir un financement pour des projets. Comme ce n'est pas depuis longtemps que ces pays obtiennent des fonds du FKDEA, les chances du Canada de tirer parti de ces nouvelles possibilités sont aussi bonnes que celles des concurrents.

Le cycle des projets est semblable à celui de la Banque mondiale, mais il est plus rapide et moins complexe. L'évaluation du projet est essentiellement assurée par un spécialiste sur place, qui obtient au besoin une aide de l'extérieur. Encore une fois, c'est là un avantage pour les entreprises canadiennes qui connaissent bien les modalités de la Banque mondiale et les diverses parties responsables de chaque phase du cycle des projets. Le FKDEA tient une liste d'experts-conseils (et non de fournisseurs) qui peut être utilisée directement ou dont peut se servir le pays bénéficiaire, lequel a normalement son mot à dire dans le processus de sélection. L'inscription est un impératif. Il faut envoyer directement au Fonds l'information nécessaire et les curriculum vitae. On peut se procurer un exemplaire de la formule d'inscription auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ou auprès de l'ambassade au Koweït. On peut également obtenir de l'information sur les projets qui sont sur le point de s'engager dans le cycle. Les entreprises canadiennes qui possèdent de l'expérience dans les relations avec les pays bénéficiaires éventuels devraient encourager ceux-ci à adopter la même démarche auprès du FKDEA qu'auprès des autres institutions multilatérales de développement et les inciter à demander des prêts.

Lorsqu'une étude est financée par le Fonds, l'organisme d'exécution du pays bénéficiaire doit soumettre une liste restreinte de dix sociétés d'experts-conseils de divers pays, liste qui doit être approuvée par le Fonds. On accorde la préférence aux firmes locales et koweïtiennes, de même qu'aux firmes koweïtiennes ayant formé une coentreprise avec des experts-conseils étrangers, étant donné qu'il s'agit d'un fonds d'aide bilatérale semblable à l'ACDI. De toute évidence, il serait judicieux, pour les experts-conseils canadiens qui sont des nouveaux venus dans cette région du monde, de chercher à conclure des alliances ou des partenariats avec des entreprises koweïtiennes. Au moment de la sélection d'une société d'experts-conseils, on attribue 80 % des points à l'expertise technique et 20 % des points à la proposition financière; on accorde 7 % en sus si l'expert-conseil est un ressortissant koweïtien. Cette mesure représenterait un avantage additionnel pour les Canadiens dans les secteurs de haute technicité.